

T UR

DE NORMANDIE

Guide de circulation

18 - 24 mars 2013



LES 7 RÈGLES D'OR: ELLES S'APPLIQUENT À TOUS!

Les règles qui suivent s'appliquent à tous ceux qui participent au Tour de Normandie, quelle que soit leur fane d'accréditation. A tout moment, en tout lieu, elles doivent être respectées par les suiveurs. Une accréditation donne des droits, mais également des devoirs.

1 - RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE

Tout véhicule accrédité par l'organisation du Tour de Normandie (disposant d'un laissez-passer) doit à tout moment respecter le code de la route. Il n'existe pas d'exception à cette disposition.

2 - RESPECTER LES RÈGLES DE CIRCULATION ET DE SÉCURITÉ DU TOUR DE NORMANDIE

L'itinéraire de la course est, par définition, le lieu où se concentrent les risques.

Il est donc recommandé à chacun de bien connaître les règles applicables à l'échelon course et à la caravane publicitaire, là où la circulation est la plus difficile et la plus dangereuse. Les règles spécifiques à la circulation dans le contexte du Tour de Normandie, exposées dans les pages qui suivent, doivent être impérativement respectées et s'ajoutent à celles du code de la route.

3 - LA CARAVANE PUBLICITAIRE

Tout véhicule accrédité par l'organisation du Tour de Normandie (disposant d'un laissez-passer) doit à tout moment respecter le code de la route. Il n'existe pas d'exception à cette disposition.

4 - LES TÉLÉPHONES PORTABLES

Il est interdit de téléphoner pendant la conduite.

GENERALITES

La fréquentation de la route du Tour par le public et notamment par les enfants est telle que les règles qui vont suivre doivent être impérativement appliquées.

Autant par souci de sécurité que par respect des spectateurs qui se sont déplacés pour applaudir les coureurs, et pour lesquels le Tour doit avant tout demeurer une fête.

Il en va de la sécurité de chacun (spectateurs, coureurs, suiveurs), de l'image même du Tour et de celle des sociétés dont les noms figurent sur vos véhicules.

> Les laissez-passer des véhicules ne confèrent aucun privilège au regard du code de la route. Les règles de circulation en vigueur dans les différents pays traversés doivent être scrupuleusement respectées.

> Tous les conducteurs doivent obligatoirement être titulaires d'un permis valable depuis plus de deux ans.

> Il est interdit de rouler en sens inverse sur le parcours, même sur une courte distance.

5 - ALCOOLÉMIE : «CELUI QUI CONDUIT, C'EST CELUI QUI NE BOIT PAS»

Le seuil légal d'alcoolémie en France et en Italie, interdisant la conduite est de 0,5g/litre de sang.

Il est fortement recommandé aux conducteurs de ne pas consommer d'alcool. Des contrôles d'alcoolémie auront lieu systématiquement en cas d'excès de vitesse.

6 - VITESSE

En France, sauf réglementation particulière, la vitesse est limitée à un maximum de 50 km/h en ville, 90 km/h sur route et 130 km/h sur autoroute. Ces deux dernières vitesses tombent respectivement à 80 km/h et 110 km/h par temps de pluie.

Il n'en reste pas moins que les vitesses doivent être modérées en fonction des obstacles prévisibles et que chaque conducteur doit rester maître de son véhicule.

7 - BRIEFING OBLIGATOIRE

Tous les chauffeurs doivent assister au briefing qui a lieu lors des buffets. Il a pour but le rappel des consignes de sécurité de l'étape du jour.



USAGE PRIVATIF

L'itinéraire du Tour perd tout usage privatif en dehors du périmètre de la course. Dès lors, devant la voiture de gendarmerie et après le passage de la voiture médicale, le code de la route doit être scrupuleusement respecté.

ESPACE DE SÉCURITÉ

Il est nécessaire de maintenir un espace de sécurité suffisant avec le véhicule qui vous précède. Pour le mesurer, choisissez un repère fixe au bord de la route. Quand le véhicule qui vous précède passe devant ce repère, comptez une puis deux secondes. Ce laps de temps écoulé, si vous passez devant le repère, votre espace de sécurité est suffisant.

INFORMATION

> Tant aux départs qu'aux arrivées d'étapes, les véhicules doivent respecter les emplacements qui leur sont réservés (parkings) indiqués sur le livre de route.

> Anticipez en préparant votre route. Vous trouverez dans le livre de route ainsi que dans les différents communiqués édités chaque jour par l'organisation, toutes les indications de lieux et d'horaires dont vous avez besoin. L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des retards ou des difficultés rencontrées lors de vos déplacements.

> Merci de vous y reporter le plus souvent possible afin de nous aider à assurer le bon fonctionnement d'une caravane qui, cette année encore, comptera.



RÈGLES DE CIRCULATION EN COURSE



RÈGLES GÉNÉRALES

Tout véhicule accrédité par l'organisation du Tour de Normandie (disposant d'un laissez-passer) doit à tout moment respecter le code de la route. Il n'existe pas d'exception à cette disposition. Tous les véhicules en course doivent être équipés d'un récepteur permettant de capter Radio-Tour. Ce récepteur doit être branché en permanence. La fréquence d'émission de Radio-Tour est de 157.550 Mhz.

Les chauffeurs et pilotes sont responsables de leurs véhicules et doivent se conformer immédiatement aux consignes des directions de l'épreuve et de course. Ils doivent respecter les indications données par les régulateurs de l'épreuve et par la Gendarmerie Nationale.

Il est interdit de doubler le peloton ou les coureurs échappés sans l'autorisation de la direction de l'épreuve ou des commissaires de la course.

Les véhicules doivent respecter les dérivations mises en place.

> Il est interdit de s'intercaler, de doubler ou de ralentir la file des véhicules dans :

Le dernier km des sprints et des côtes.

Les zones de ravitaillement.

Les zones de danger annoncées par Radio-Tour.

À l'avant de la course, les véhicules circulent entre la voiture gendarmerie et la voiture assistance direction, sur une seule file.

Lorsque l'évolution de la course le permet, les véhicules peuvent venir devant le peloton en ayant demandé l'autorisation à la direction avant.

Pour venir devant le peloton, ils doivent se laisser doubler par voiture des commissaires de course, puis après une brève apparition devant le peloton, reprendre leur place dans la file des véhicules «avant». Si un véhicule souhaite se porter à l'arrière de la course et se faire doubler par le peloton, il doit le faire en toute sécurité et en ayant pris la précaution de bien se garer sur le bas-côté de la chaussée.

En cas d'échappée, les véhicules «avant» ne peuvent s'intercaler derrière les coureurs échappés que lorsque l'écart est supérieur à 2 minutes et après autorisation de la direction de l'épreuve et/ou des commissaires de course.

Lorsque l'écart repasse sous la minute et lorsque les directions de l'épreuve et de course le demandent, les véhicules doivent repasser en tête de course.

Lorsqu'un obstacle est signalé par Radio-Tour, les véhicules doivent toujours anticiper.

ARRIVÉE SUR CIRCUIT

Toutes les voitures invitées doivent dériver dès le premier passage.

L'ensemble de cette famille médias doit se reporter aux règles relatives aux véhicules en course.

LES OFFICIELS DE L'ÉPREUVE

LA DIRECTION DE L'ÉPREUVE

> Les officiels chargés d'assurer l'organisation générale et le bon déroulement de l'épreuve sont :

Le directeur du Tour de Normandie.

Le directeur des compétitions, directeur de l'épreuve.

L'assistant direction course.

Régulateurs, responsables de la régulation des véhicules de l'échelon course.

LA DIRECTION DE LA COURSE

> Les officiels chargés d'assurer le contrôle réglementaire et l'arbitrage de la course en collaboration avec la direction de l'épreuve sont:

Le président du jury des commissaires (aux côtés du directeur de l'épreuve).

Les commissaires internationaux.

Les chronométrateurs.

Les commissaires.

LES PRIORITÉS

> La priorité de circulation dans la course s'effectue comme suit :

Les voitures de direction course.

Les voitures des commissaires.

Les véhicules du service médical.

Les voitures des directeurs sportifs.

Les voitures de presse.

Les voitures d'invités.

Les autres voitures de l'organisation (ambulances, information, Radio-Tour, dépannage, voiture-balai, etc...).



An English version of this guide traffic is available at the following link :

<http://www.tourdenormandiecycliste.fr/documentation>
or with QR code

